santé
famille
retraite
services

ALSACE

Lettre d'information

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons votre relevé de situation ainsi que le détail des cotisations dues au titre de l'exercice 2019 en votre qualité de chef d'exploitation, chef d'entreprise ou de cotisant de solidarité.

Votre règlement devra nous être transmis **au plus tard à la date indiquée sur votre facture** cachet de la poste faisant foi.

Si votre facture comporte la mention "sera prélevé sur votre compte bancaire n° xxx", vos cotisations seront prélevées automatiquement sans intervention de votre part.

Pour vos prochains appels de cotisations, pensez prélèvement automatique !

Si vous souhaitez déjà mettre en place ce mode de règlement pour l'appel annuel 2019, merci de contacter votre MSA au 03 89 20 78 86 ou par mail exploitant@alsace.msa.fr avant le 15 novembre 2019 afin d'obtenir le formulaire à compléter.

Vous pouvez également régler vos cotisations en utilisant l'un des moyens de paiement suivants :

Le télérèglement

Connectez vous à l'adresse alsace.msa.fr sur votre espace privé personnel au moyen de votre numéro de sécurité sociale et de votre identifiant de connexion : Services en ligne / Régler mes factures
Le paiement doit impérativement être validé avant midi le jour de la date limite de paiement.
NB : Avant tout premier paiement en ligne, vous devez compléter l'autorisation de télérèglement disponible dans votre espace privé sous Services en ligne / Gérer mes comptes de télérèglement / Demander le rattachement d'un compte et suivre les indications.

Le virement bancaire

Merci de préciser dans l'objet du virement votre numéro de facture (14 chiffres) et votre numéro de sécurité sociale afin de faciliter l'identification des virements.
Compte MSA ALSACE : IBAN : FR76 1720 6007 7049 1160 9601 020 BIC : AGRIFRPP872

Le paiement ponctuel

Transmettez à votre MSA le talon présent en bas de page de votre relevé de situation. Ce talon doit être daté et signé et accompagné d'un RIB en cas d'absence de compte ou de compte modifié.
Le prélèvement unique ne concernera que cette facture.

Le paiement par chèque

Envoyez votre chèque complété et signé accompagné du talon présent en bas de page du relevé de situation.

INFORMATION PAIEMENT DEMATERIALISE

Anticipez l'abaissement progressif du seuil de paiement dématérialisé mis en place par les Pouvoirs Publics en privilégiant d'ores et déjà les modes de paiement suivants : le prélèvement automatique, le télérèglement et le virement.
Si votre revenu professionnel 2017 est supérieur à 8 105 euros, vous devez obligatoirement régler vos cotisations 2019 de manière dématérialisée.
Le non respect de cette règlementation vous expose à l'application d'une majoration de 0,2 % des sommes dont le versement a été effectué par un mode de paiement non dématérialisé.

Tous les chèques et courriers doivent être adressés à la
MSA d'Alsace - 9 rue de Guebwiller - 68023 COLMAR CEDEX

...

MSA d'Alsace
9 rue de Guebwiller
68023 Colmar Cedex fax 03 89 20 79 00 alsace.msa.fr

INFORMATION IMPORTANTE

Depuis 2019, la MSA d'Alsace ne transmet plus de formulaire de déclaration de revenus professionnels au format papier. Les revenus 2019 devront à nouveau être déclarés à partir du 2 janvier 2020 et au plus tard le 7 août 2020 par voie dématérialisée via votre espace privé personnel MSA ou par l'intermédiaire de votre cabinet comptable.

LA DIRECTION

Retrouvez sur le site alsace.msa.fr le barème des cotisations 2019.
Accès direct (en bas de page d'accueil) / Cotisations des Exploitants / Lettres d'information Alsace / 2019 / Barème 2019

Votre MSA en ligne

Retrouvez toutes les informations concernant l'affiliation à la MSA et les cotisations sur alsace.msa.fr.

N'hésitez pas à utiliser votre espace privé personnel pour éditer vos attestations d'affiliation sécurisées (également disponibles sous votre espace entreprise), déclarer vos revenus en ligne, consulter vos remboursements...

Pour vous guider dans l'utilisation de nos services en ligne vous pouvez également contacter notre assistance aux internautes au 09 69 36 37 03 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ou par mail assistanceinternet@umsage.msa.fr